

## **Avis CSRPN N° 2020-22**

### **AVIS DU CSRPN DE LA REUNION**

#### **Demande d'autorisation de capture-lâcher-recapture d'espèces exotiques**

**REUNION PLENIERE DU 10 DECEMBRE 2020**

**PETITIONNAIRE : SEOR**

#### **Contexte et objet de la demande :**

La présente demande d'autorisation concerne un projet de la SEOR. En partenariat avec l'OFB et le CRBPO, la SEOR met en place un nouveau programme FEDER ATEN RUN (Avifaune TERrestre Nicheuse de La Réunion) cofinancé par le FEDER et la Région Réunion.

Ce programme prévoit la mise en place de deux stations de baguage d'oiseaux afin d'évaluer la phénologie de reproduction de 5 passereaux endémiques en comparaison de 5 espèces exotiques, dont certaines sont envahissantes. L'objectif est à terme d'évaluer la viabilité des espèces endémiques.

L'introduction dans le milieu naturel d'espèces exotiques est régie par l'article L 411-5 du code de l'environnement, et donc soumise à demande d'autorisation.

#### **Remarques préalables :**

La demande de la SEOR est accompagnée d'un document présentant de manière claire et complète le cadre de l'étude nécessitant la ré-introduction d'espèces de passereaux exotiques dans le milieu naturel, la méthodologie employée et les mesures d'atténuation envisagées.

Afin d'étudier la phénologie et la dynamique de population de dix espèces d'oiseaux terrestres présents à La Réunion, la SEOR prévoit des sessions de capture au filet, marquage par pose de bague et recapture au filet lors de sessions ultérieures d'espèces endémiques, mais également exotiques. Le principe de ces méthodes de CMR impose donc un relâcher en milieu naturel d'espèces exotiques. Il s'agit en fait d'une ré-introduction, le relâcher se faisant à proximité immédiate du site de capture et dans un pas de temps très court (quelques minutes).

Cette étude est tout à fait pertinente car peu d'informations sont disponibles sur la phénologie de la plupart des oiseaux nicheurs terrestres de La Réunion (en dehors de l'échenilleur de La Réunion *Lalage newtoni* et du busard de Maillard *Circus maillardi*). Ces données sont pourtant indispensables pour la conservation et l'évaluation de la vulnérabilité des espèces endémiques et pour la lutte contre les espèces envahissantes.

La méthodologie, qui s'appuie sur les protocoles du CRBPO, a été adaptée au contexte tropical. Le choix des espèces, des sites de baguage, des techniques de capture est justifié. En ce qui concerne les zones d'étude, deux sites ont été sélectionnés, un premier majoritairement pour les espèces endémiques et le second pour les espèces exotiques. Les deux sites se trouvent dans le nord-est de l'île, à faible altitude et « *présentent des contraintes météorologiques sensiblement similaires* ». Des variations de phénologie et des paramètres reproducteurs pourraient être envisagés sur d'autres secteurs de l'île aux conditions climatiques différentes. Les données acquises doivent servir aux gestionnaires et aux décideurs, il est important qu'elles soient extrapolables à différents secteurs de l'île.

Les mesures d'évitement et d'atténuation envisagées sont bien détaillées. Une remarque pourrait être faite concernant le risque de transmission d'agents infectieux entre espèces. Comme il est prévu d'utiliser des pochons différents pour chaque espèce, il est possible d'utiliser du gel hydroalcoolique pour se désinfecter les mains entre chaque espèce ou, mieux, entre chaque individu manipulé.

#### Avis final du CSRPN :

**Le CSRPN de La Réunion donne un avis favorable à la demande d'autorisation de capture-lâcher-recapture d'espèces exotiques, déposée par la SEOR, avec comme recommandation de bien vérifier qu'il n'existe pas d'opération de lutte ou de chasse (Bulbul orphée) dans la zone étudiée pouvant affecter les individus bagués.**

Saint Denis, le 8 janvier 2021

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN